

Brevets—Loi

menés par les multinationales qui mettent de nouveaux médicaments sur le marché sont utilisés par les fabricants de médicaments non brevetés. C'est vrai. En vertu de la loi en vigueur de 1969 jusqu'à maintenant, ces dernières peuvent, après un peu plus de quatre ans et après paiement de redevances, obtenir une licence de production des médicaments. Sous le régime du projet de loi proposé par le ministre, les entreprises productrices de médicaments non brevetés pourront obtenir ces licences après dix ans. Le ministre veut-il dire qu'il y a vol si la licence est accordée après quatre ans mais qu'il n'y a pas vol si elle l'est après dix ans?

• (1630)

M. McDermid: Oui.

M. Orlikow: S'il y a vol et si le ministre en est convaincu, il est alors évident que les entreprises devraient être protégées par des brevets pendant 99 ans et non pas quatre ans ni dix ans.

Le ministre ajoute que les personnes âgées ne seront pas touchées parce qu'après tout, elles sont couvertes par les régimes d'assurance-médicaments provinciaux. Les personnes âgées sont des contribuables au même titre que tous les autres. Les régimes provinciaux d'assurance-médicaments sont financés à même les recettes des gouvernements provinciaux, recettes qui proviennent de la perception de divers impôts. Si ces gouvernements doivent déboursier davantage, comme ce sera le cas à l'avenir, pour absorber le coût des médicaments prescrits aux personnes âgées ou à qui que ce soit d'autre, le coût des régimes va augmenter d'autant. Si les régimes provinciaux d'assurance-médicaments et d'assurance-maladie de même que les nombreux régimes privés d'assurance doivent déboursier davantage pour les médicaments d'ordonnance, ce sera de deux choses l'une: ou le montant des cotisations devra augmenter ou les prestations offertes pour d'autres services en sus du prix des médicaments d'ordonnance devront diminuer.

Je voudrais faire ici un bref historique de la situation et exposer les progrès que nous avons accomplis et ce qui nous attend si ce projet de loi est adopté. Je rappelle aux députés que, avant 1969, le prix des médicaments d'ordonnance vendus au Canada était parmi les plus élevés au monde. De 1945 à 1965, le prix des médicaments d'ordonnance a augmenté de 150 p. 100. Comme le gouvernement de l'époque recevait énormément de plaintes de la part de gens qui se disaient incapables de se payer les médicaments qui leur étaient prescrits en cas de maladie, il a chargé trois commissions d'étudier le problème. Celles-ci ont toutes trois recommandé que soit modifiée la Loi sur les brevets concernant les médicaments d'ordonnance.

En 1968, un comité parlementaire présidé par M. Harley a tenu de nombreuses audiences publiques. Des personnes, entrepreneurs et chercheurs intéressés ont pu témoigner publiquement devant le comité. A la fin de la série d'audiences, le comité a présenté un rapport. C'est par suite de ce rapport que la loi sur les brevets de médicaments d'ordonnance a été modifiée.

Ces changements ont permis aux fabricants de médicaments génériques d'obtenir une licence de production après qu'une compagnie avait mis au point un certain médicament et l'avait vendu pendant un certain nombre d'années. Ces fabricants

pouvaient se procurer, à l'étranger, les substances actives nécessaires à la fabrication du médicament concerné, ravivant ainsi la concurrence sur le marché des produits pharmaceutiques. Les résultats obtenus ont été spectaculaires. Nous qui occupions le deuxième rang dans le monde pour le prix de ces produits, sommes passés au niveau où nous avons pratiquement les prix les plus bas; un seul pays a des prix plus bas que nous.

Les multinationales n'étaient pas très heureuses, c'est le moins que l'on puisse dire. Elles étaient mécontentes. Elles ont combattu ce régime par tous les moyens possibles. Elles constituaient à l'époque, et elles demeureront toujours, l'un des plus puissants groupes de pressions au Canada comme aux États-Unis. Elles sont revenues inlassablement à la charge. Finalement, quelques années avant la défaite du gouvernement libéral, le député de Papineau (M. Ouellet), ministre de la Consommation et des Corporations à l'époque, a fléchi un peu. Il a commencé à chercher des moyens de répondre, partiellement du moins, aux exigences des multinationales. Il a été muté à un autre ministère, cependant, et c'est un nouveau ministre de la Consommation et des Corporations qui a pris la relève. Je parle de l'honorable Judy Erola.

Même si ce régime, en vigueur depuis 1969 à aujourd'hui, fonctionnait très bien en assurant aux Canadiens des médicaments d'ordonnance à des prix raisonnables, M^{me} Erola, pour alléger les pressions dont son gouvernement et elle faisaient l'objet, a chargé M. Harry Eastman d'enquêter sur le marché des médicaments. M. Eastman a déposé son rapport après la défaite du gouvernement libéral, au moment où le gouvernement actuel a pris le pouvoir.

Qu'a dit le M. Eastman dans son rapport? Il dit, en somme, que le système actuel fonctionne très bien. Il dit que le système qui permet aux fabricants de médicaments génériques de produire un médicament après un certain nombre d'années, après avoir payé des droits à la compagnie qui a mis au point le médicament original, a fait épargner 211 millions de dollars aux Canadiens en 1983. Il dit aussi que nous pouvons apporter certains changements à la loi bien que ceux qu'il propose soient relativement mineurs. Il propose qu'on examine la protection de quatre ans accordée maintenant aux détenteurs de brevets, qu'on augmente de 4 à 14 p. 100 les droits payés actuellement par les fabricants de médicaments génériques et qu'on accorde des subventions à la recherche et au développement à même les fonds constitués par les droits.

Le gouvernement aurait pu accepter les propositions de M. Eastman ou il aurait pu tenir des audiences publiques comme celles qui se sont tenues en 1969, sous la présidence de M. Harley. Le gouvernement a toutefois préféré travailler en coulisse plutôt qu'en public. Il a réuni les deux antagonistes, les compagnies pharmaceutiques multinationales et les fabricants de médicaments génériques. Il leur a dit de négocier et de s'entendre. En réalité, le gouvernement était à l'écoute des multinationales, non seulement de l'Association canadienne de l'industrie du médicament mais de ses vrais maîtres, de ses vrais propriétaires, les fabricants de produits pharmaceutiques des États-Unis. Le résultat de ce genre de pressions et de manigances dans les coulisses était facile à prévoir. Les multinationales ont obtenu ce qu'elles voulaient.